



**A.S.A. DIJON CÔTE D'OR**  
Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations  
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON  
Tél. 03 80 43 29 99 - Fax 03 80 41 57 36

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**

SITE:asadco.net - MAIL:asadco@free.fr



## "Promo" véhicule démonstration

### Règlement particulier

L'ASA Dijon Côte d'Or organise une démonstration de véhicule historique qui se déroulera dans le cadre du 41ème Rallye Régional des Hautes Côtes les 08 et 09 septembre 2018.

Cette démonstration, qui est uniquement sur invitation limité à 10 participants, précèdera les rallyes VHC et modernes.

#### **LIEU**

Le Rallye des Hautes Côtes se situe à Pouilly en Auxois, l'Auxois Morvan, la vallée de l'Ouche. Le parcours emprunte les petites routes de la vallée de l'Ouche.

#### **PARCOURS**

Le 41ème Rallye des Hautes Côtes représente un parcours de 192.08 kms et se déroule en 2 étapes et 3 sections.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 : Painblanc – Ste Sabine

ES2 : Veilly - Culètre

#### **VOITURES ADMISES**

Seul le comité d'organisation, après délibération, peut décider de l'engagement d'un véhicule suivant l'attrait populaire du véhicule et/ou de son passé sportif.

- voitures à caractère "civil" dont la 1ère immatriculation est au plus tard datée du 31/12/1987.
- voitures de Prestige ou d'Exception.

Selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2018, l'organisateur limite à **10**, le nombre maximal de voitures pouvant participer à cette démonstration. Une éventuelle liste d'attente pourra être établie.

#### **EQUIPAGE**

- Le conducteur devra être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.
- Selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2018, le conducteur devra, obligatoirement, être en possession d'une licence FFSA 2018 (sauf titre de participation)
- Le copilote devra être âgé au minimum de 16 ans à la date de la manifestation.
- L'équipage composé de 2 personnes devra rester le même durant tout le week-end.
- Pilote et copilote pourront changer de fonction à condition d'être chacun titulaires d'un permis de conduire en cours de validité. Les vêtements de l'équipage doivent couvrir bras et jambes (matière synthétique non autorisée), des chaussures fermées sont obligatoires.
- Le port du casque est strictement interdit.

#### **ENGAGEMENT**

Le montant de l'engagement est de 100 € hors licence avec la publicité de l'organisateur (chèque à l'ordre de ASA Dijon Côte d'Or à envoyer avec la demande d'engagement à ASA Dijon Côte d'Or, 2 rue des Corroyeurs 21000 Dijon – Boite A2.  
La date limite pour le retour de la fiche d'engagement accompagnée du règlement est fixée au 24 aout 2018.

#### **VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives et techniques auront lieu : au Pôle Agricole à Pouilly en Auxois.

- Samedi 08 Septembre 2018 de 9h 00 à 14h 00

#### **RECONNAISSANCES**

S'agissant d'une démonstration et non d'une course, aucune reconnaissance du parcours ne sera autorisée. Un road-book (carnet d'itinéraire) sera remis à chaque équipage lors des vérifications administratives.

#### **DEROULEMENT**

- La démonstration historique consiste en la présentation d'un groupe de voitures à vitesse modérée.
- Elle précédera le 41ème Rallye Régional des Hautes Côtes 2018.
- La démonstration sera sous l'autorité du Directeur de Course et encadrée par des véhicules officiels du rallye.
- La démonstration est inscrite officiellement selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2018 dans le tableau horaire du rallye. Les équipages devront respecter ce tableau horaire en tout endroit (CH, Départ ES, parcs, etc....) afin de ne pas gêner les concurrents du Rallye.
- Les départs seront donnés toutes les 30 secondes selon la réglementation standard des rallyes FFSA 2018.
- Un équipage ne respectant pas l'heure de ce tableau horaire se verra, sans recours possible, refuser le départ de la section ou de l'ES, le cas échéant. Dans ce cas, cet équipage ne pourra reprendre la démonstration qu'au départ de la section suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).
- Au bon vouloir des organisateurs et/ou de la direction de course, les équipages de la démonstration pourront effectuer toutes les ES ou seulement une partie.
- Sur le routier, les équipages doivent respecter le code de la route.
- Les ES ne sont pas chronométrées. Aucun classement ne sera effectué.
- Il est strictement interdit de s'arrêter (sauf panne) et de se doubler dans les épreuves chronométrées.
- Un équipage considéré dangereux, pour le public ou pour sa propre sécurité, pourra être exclu définitivement, sans recours possible, à tout moment de la démonstration.
- En cas d'abandon, l'équipage devra signaler immédiatement au P.C. de l'épreuve par téléphone leur retrait et leur position. Si cela intervient sur une ES, l'équipage devra alors se rapprocher d'un poste commissaire (voir cartes du road-book).
- Toute sortie de route sur le routier ou dans les ES sera sous la responsabilité de l'équipage et tout dégât occasionné au domaine public ou privé seront à sa charge.
- Sans obligation à l'issue de la 1<sup>ère</sup> étape. Les équipages qui ne le souhaitent pas devront être présents au plus tard le dimanche matin à 07h00 pour le départ de la 2<sup>ème</sup> étape qui aura lieu à 07h20 (sauf modification) depuis le parc fermé. Sauf modification, les horaires figurent sur le tableau horaire du rallye.

#### **CONTACTS**

- Daniel Seguin : 06 14 40 11 31
- ASA DCO : 03 80 43 29 99 .....(asadco@free.fr)